



# DU BUREAU DU SIEL-TE LOIRE

Séance du 13 mai 2024

Nombre de membres du Bureau : 34 L'an deux mille vingt quatre,

Le treize mai,

A neuf heures trente,

se sont réunis à Salle Bureau - Saint Priest en Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente, dûment convoqués le 7 mai 2024.

En exercice: 34 Présents: 18 Pouvoirs: 4 Votants: 22

OBJET

Présents:

Marie-Christine THIVANT, Présidente

Georges BERNAT, Henri BONADA, Jean-Paul CAPITAN, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME,

Serge RAULT, Pierre SIMONE, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL.

Reconduction du dispositif de soutien à la télégestion pour 2024

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

Votes Pour: 22

Mandant: Bernard SOUTRENON

- Mandataire : Marie-Christine THIVANT

Vote Contre: 0

Mandant: Thierry GOUBY

- Mandataire : Pierre SIMONE

Abstention: 0

Mandant: Martial FAUCHET

- Mandataire : Pierre SIMONE

Mandant : Stéphane HEYRAUD

- Mandataire : Marie-Christine THIVANT

# Absents excusés :

M. Xavier VILLARD, M. Gilles PERRONNET, M. Didier PICARD, Mme Annick FLACHER, M. Gérard BAROU, M. Vincent BONNICI, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Nicolas CHARGUEROS, M. Sébastien DESHAYES, M. Didier PONCET, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Séverine REYNAUD, M. Bernard SOUTRENON, M. Thierry GOUBY, M. Martial FAUCHET, M. Stéphane HEYRAUD.

Le secrétariat a été assuré par Pierre VERICEL.





## **DELIBERATION 2024 05 13 6B**

#### **DU BUREAU DU 13 MAI 2024**

# OBJET : RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA TÉLÉGESTION POUR 2024

#### CONTEXTE

Fin 2021 et tout au long de l'année 2022, le SIEL-TE Loire a mis en place pour ses adhérents à la compétence SAGE un dispositif de soutien à l'installation de systèmes de télégestion par le SIEL-TE. Face à son succès et en lien avec les évolutions réglementaires en la matière, le SIEL-TE Loire souhaite poursuivre pour l'année 2024 cette aide exceptionnelle.

Ce dispositif a bénéficié d'aides de la part du fonds ACTEE et FEDER.

En effet, le rôle prépondérant de la télégestion vers la sobriété énergétique des bâtiments publics n'est plus à prouver et son intégration obligatoire par le décret BACS (Building Automation and Control Systems) rend les investissements incontournables pour les communes.

Aussi, il est proposé de reconduire pour 2024 le dispositif selon les modalités financières suivantes :

- soutien à hauteur de 20 % des coûts HT plafonné à 4 000 € d'aides maximum par bâtiment

#### Ce soutien sera conditionné à :

- la transmission au SIEL-TE Loire de la délibération travaux entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024
- la communication du soutien du SIEL-TE Loire
- l'enveloppe disponible

A noter que les projets ayant bénéficié de ce soutien exceptionnel ne pourront pas solliciter le Fonds Rénolution sur les mêmes dépenses.

Compte tenu l'intérêt pour le SIEL-TE Loire de soutenir les collectivités à mettre en œuvre des actions de performance énergétique sur leurs bâtiments au travers notamment de la télégestion.

#### **PROPOSITION**

Il est proposé aux membres du Bureau de bien vouloir :

Approuver les conditions de mise en place du soutien à la télégestion pour l'année 2024, selon les modalités exposées ci-dessus.

Autoriser Madame la Présidente à signer toutes pièces à intervenir.

# ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance Le 13 mai 2024 Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT





### Publiée le .

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.